



DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE
DE
CLÉRY SAINT ANDRÉ
Code postal: 45370
Téléphone: 02.38.46.98.98

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE OCTROYANT UNE PERMISSION DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L.2542-2 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande en date du mardi 26 mai 2026 présentée par Monsieur PETIT (La Belle Image) par laquelle l'intéressée sollicite l'autorisation de réserver deux places de stationnements au 97 Rue du Maréchal Foch, conformément aux plans et documents ci-annexés,

ARRÊTE n° 76-5-2026

Article 1^{er} : Monsieur PETIT (La Belle Image) est autorisé à occuper le domaine public, le samedi 30 mai 2026 45370 CLÉRY-SAINT-ANDRÉ dans le strict respect des plans et documents ci-annexés. Deux places de stationnements seront réservées pour permettre de pouvoir accueillir les clients en vue de la retransmission du match.

Article 2 : La présente autorisation est accordée pour une durée de 1 jour, elle est délivrée à titre précaire et révocable. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : Des barrières seront mises en place afin d'interdire le stationnement avec l'arrêté affiché.

Article 4 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 : La présente autorisation sera retirée, en cas de non respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait à Cléry-Saint-André,
Le mardi 26 mai 2026.
Ludivine RAVELEAU
Maire

